



## GAY-LUSSAC SECURITE

de la signature de l'émetteur qui provoque un impact négatif sur le cours des obligations ou des OPCVM « Produits de taux » détenus dans le portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

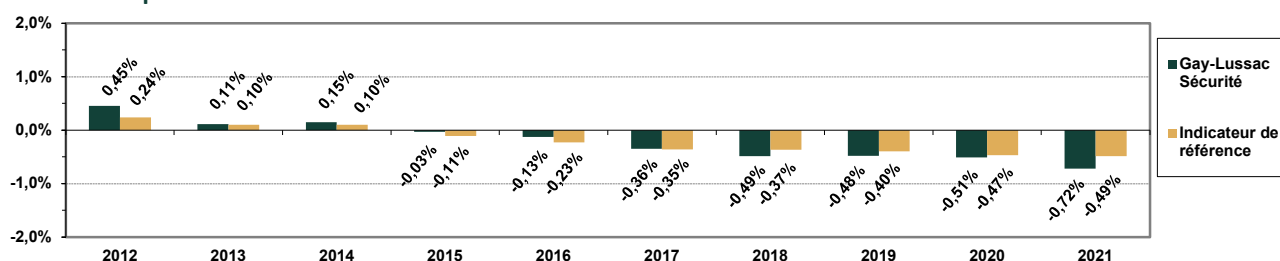
### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1% maximum
Frais de sortie acquis au Fonds	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,27% ttc (*)
(*) Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, se référer au règlement du Fonds

### Performances passées



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Seules les performances des années civiles pleines sont affichées. Les performances annuelles du Fonds sont calculées dividendes nets réinvestis et tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions payés. L'indicateur de référence a été modifié : jusqu'au 31 décembre 2021, il s'agissait de l'EONIA Capitalisé; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il s'agit de l'€STER.

**Date de création du Fonds :** 2002

**Devise de libellé des parts :** Euro

### Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** Société Générale

**Nom du teneur de compte :** Société Générale ou Amundi Epargne Salariale et Retraite

**FCPE multi-entreprises** réservé aux salariés, mandataires sociaux et anciens salariés des entreprises adhérentes.

**Conseil de surveillance :** composé de **2 membres pour chaque entreprise adhérente** :

- 1 membre représentant les porteurs de parts salariés, mandataires sociaux et anciens salariés de chaque entreprise adhérente, désigné par le comité d'entreprise et/ou les organisations syndicales,

- 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de chaque entreprise adhérente.

Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du Fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Il peut présenter des résolutions aux assemblées générales. Il peut demander à entendre la société de gestion, le dépositaire et le commissaire aux comptes du Fonds qui sont tenus de déférer à sa convocation. Il décide des fusions, scissions et liquidation du Fonds. Le conseil de surveillance donne son accord aux modifications du règlement dans les cas prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE :** le règlement, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur le site internet <https://www.gaylussacgestion.com/epargne-entreprise> ou sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V – 75008 PARIS - tél. : 01 45 61 64 90

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative :** dans les locaux de l'entreprise, sur le site Internet de la société de gestion <https://www.gaylussacgestion.com/epargne-entreprise/pour-les-particuliers/>, sur l'espace dédié aux porteurs de parts de chaque teneur de compte [www.esalia.fr](http://www.esalia.fr) et <https://epargnant.amundi-ee.com/#/connexion> ainsi que sur leur serveur vocal (Esalia : 09 69 32 06 60 ; Amundi esr : 04 37 47 01 40 n° non surtaxé)

**Fiscalité :** La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Il vous est conseillé de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseil fiscal habituel.

**Politique de rémunération :** disponible sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion et dans le rapport annuel du Fonds. La responsabilité de GAY-LUSSAC GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de l'OPC. La politique de rémunération prend en compte les risques de durabilité au sens de l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GAY-LUSSAC GESTION est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/03/2022.